

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LE
MARDI 13 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 00, AU 15, RUE FORGET,
BAIE-SAINT-PAUL, (SALLE DU CONSEIL)**

XAVIER BESSONE	MICHEL Fiset
JEAN-FRANCOIS MENARD	ANNIE BOUCHARD
GASTON DUCHESNE	GHISLAIN BOILY

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur MICHAËL PILOTE.

MEMBRE ABSENT

Aucun

FONCTIONNAIRES PRÉSENTS

Monsieur Gilles Gagnon, directeur général
Monsieur Émilien Bouchard, greffier de la Ville et agissant comme secrétaire de la présente assemblée.
Monsieur Réjean Tremblay, Trésorier et Directeur Financier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 00, Monsieur le Maire Michaël Pilote, Président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire en souhaitant la bienvenue aux gens présents ainsi qu'aux auditeurs (trices).

Suite aux salutations d'usage, M. le Maire mentionne que cette séance portera exclusivement sur le budget.

22-12-656 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur le Maire demande au greffier, Monsieur Émilien Bouchard, de faire lecture de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ainsi que de l'avis de convocation et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière impartie par la Loi ;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite par le greffier de la Ville, Monsieur Émilien Bouchard, séance tenante ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain Boily, appuyé de Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté à savoir :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire
Mardi le 13 décembre 2022 à 19h 00
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)**

AVIS vous est par les présentes donné par le soussigné, Émilien Bouchard, greffier de la Ville de Baie-Saint-Paul:

QU'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Baie-Saint-Paul est convoquée par Monsieur le Maire Michaël Pilote pour le dépôt, la présentation et l'acceptation du budget 2023 ainsi que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025, laquelle séance extraordinaire se tiendra :

**MARDI LE 13 DÉCEMBRE 2022 À COMPTER DE 19H00
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE À L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-SAINT-
PAUL AU
15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL**

Lors de cette séance, il sera pris en considération spécifiquement les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, présentation et adoption du budget 2023
4. Lecture, présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025
5. Adoption d'une résolution pour la publication du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations selon l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*
6. Période d'intervention des membres du conseil
7. Questions ou commentaires du public
8. Levée de la présente séance à 20h10

Note : Il est à souligner que les délibérations de cette séance extraordinaire ainsi que la période des questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

**DONNÉ ET FAIT EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 12^{ème} JOUR DU
MOIS DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX**

Émilien Bouchard
Greffier

Adoptée unanimement.

21-12-657 **LECTURE, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2023**

Étant donné qu'une copie du présent budget préparé pour l'année 2023 a été distribuée préalablement à tous les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire Michaël Pilote procède à la lecture du document.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné par le Greffier indiquant que le budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations seraient adoptés lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la lecture du budget de la Ville (le texte est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante) faite séance tenante par Monsieur le Maire Michaël Pilote et les explications données par ce dernier concernant les différents postes du budget 2023;

CONSIDÉRANT les commentaires formulés;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé de Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu:

QUE le conseil de Ville de Baie-Saint-Paul accepte le budget tel que lu et présenté pour l'année 2023 comme étant le budget de la Ville de Baie-Saint-Paul pour l'exercice financier de l'année 2023.

Adoptée unanimement.

22-12-658 **LECTURE, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025**

CONSIDÉRANT la lecture faite par le Maire, Monsieur Michaël Pilote, du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 (le texte étant annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante) ;

CONSIDÉRANT la distribution au préalable à tous les membres du conseil municipal du texte du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 ainsi que du mode de financement des divers projets qui y sont énumérés;

CONSIDÉRANT les explications fournies par Monsieur le Maire, Michaël Pilote, concernant les différents items prévus au programme triennal en immobilisations et les commentaires formulés par certains membres du conseil;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Xavier Bessone, appuyé de Monsieur le conseiller Jean-François Ménard et unanimement résolu:

QUE ce conseil accepte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 ainsi que le mode de financement qui y est proposé.

Adoptée unanimement.

21-12-659 **ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR LA PUBLICATION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS SELON L'ARTICLE 474.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la Loi sur les Cités et Villes qui édicte qu'au lieu de procéder à la distribution du budget et du programme triennal d'immobilisations à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, le conseil peut décréter que le budget ou le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est du désir des membres du conseil de faire publier le budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations adoptés séance tenante dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, en l'occurrence dans le journal Le Charlevoisien;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Annie Bouchard, appuyée de Monsieur le conseiller Xavier Bessone et unanimement résolu :

QUE le greffier soit et est par les présentes mandaté pour faire publier dans le journal Le Charlevoisien (l'Informateur) et sur les différentes plateformes de la Ville les textes du budget de l'année 2023 ainsi que du programme triennal d'immobilisations tels qu'approuvés par ce conseil lors de la présente séance.

QUE le Trésorier, sur réception des pièces justificatives, soit autorisé à faire le paiement relatif à la publication dans le journal Le Charlevoisien du budget 2023 ainsi que du programme triennal d'immobilisations, le tout à même le poste budgétaire approprié et selon les modalités habituelles de paiement.

Adoptée unanimement.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

-M. le conseiller Ghislain Boily mentionne qu'il s'agit d'un budget intéressant. De plus, il souligne qu'il est important pour un conseil d'avoir des objectifs ainsi qu'un plan d'action. C'est ce qui permet la réalisation de projets tels la réfection de l'Aréna Luc et Marie-Claude, le bâtiment de la biomasse, Espace Bleu, Maison Mère, etc. Également, il fait référence à l'importance de l'obtention de subventions pour la réalisation de tous ces projets. Il termine en remerciant les employés et les élus pour le travail accompli pour l'élaboration du budget.

-M. le conseiller Gaston Duchesne discute de la dette et mentionne de l'importance de l'interpréter. Tous les emprunts faits par la Ville sont pour des projets structurants et principalement liés aux infrastructures (rue St-Jean-Baptiste, l'Hôtel de Ville, la projet de la biomasse qui permet des économies, l'Aréna, plusieurs épisodes d'inondations, la réfection du chemin Ste-Catherine, etc. Tous ces projets améliorent les services aux citoyens ainsi que les infrastructures de la Ville. Cependant, il importe de souligner que la Ville n'emprunte pas plus qu'elle ne rembourse la dette. Il souligne également un gros projet qui s'en vient soit celui de l'agrandissement des bassins aérés (égout). À travers tous les projets passés et ceux à venir, la Ville tient toujours compte de la capacité de payer des citoyens. En terminant, M. Duchesne souhaite de la Santé et du Bonheur pour la prochaine année.

-Mme la conseillère Annie Bouchard mentionne que la Ville a essayé de maintenir un équilibre dans l'élaboration du budget. Beaucoup de compressions budgétaires ont dû être faites ainsi que des choix parfois douloureux. Cependant, tous les choix se font dans le plus grand intérêt de la collectivité. De plus, Mme Bouchard informe que la Ville reçoit plusieurs demandes dans le secteur du cyclable, de la mobilité active. Elle souligne également le projet du logement abordable sur lequel travaille la Ville. En terminant, Mme Bouchard souhaite un joyeux temps des Fêtes , de la santé et du bonheur.

-M. le conseiller Jean-François Ménard discute quelque peu de la dette de la Ville. Il s'agit du 2^{ième} poste budgétaire en importance à la Ville et c'est pourquoi il importe de la rembourser le plus tôt possible. Il termine en souhaitant de joyeuses Fêtes à tous les contribuables.

-M. le conseiller Michel Fiset débute en félicitant M. le Maire pour la qualité de la présentation budgétaire. Il poursuit en mentionnant qu'il faut voir la dette de la Ville comme un investissement. En n'investissant pas dans ses infrastructures, une Ville reporte à plus tard une problématique qui va se présenter de toute façon. M. Fiset termine en informant que la Ville examine d'autres sources de revenus qui pourraient être disponibles. Par la suite, M. le conseiller souhaite un joyeux temps des Fêtes à tous les contribuables de la Ville.

-M. le conseiller Xavier Bessone se dit fier du budget dont l'augmentation des taxes a pu être limitée à 2%. Une ville ne peut tout faire et il y a des investissements obligatoires. Il se dit content que la Ville va discuter du projet du logement abordable dans la prochaine année ainsi que de la dette. Il termine en souhaitant un joyeux temps des Fêtes à tous les contribuables de la Ville.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DU PUBLIC

-Un contribuable adresse des félicitations aux membres du conseil pour avoir limité la hausse des taxes à 2% et d'avoir procéder à des coupures aux endroits appropriés. Il s'informe de la dette globale réelle de la Ville en 2022 et de la part de remboursement par le Gouvernement via les subventions à venir. M. le Maire mentionne que sous toute réserve, la dette de la Ville serait autour de 49 millions à laquelle il faut retrancher 8 à 9 millions à recevoir à titre de subventions reliées à différents projets. Des vérifications supplémentaires seront faites.

-Par la suite, suite à une question de ce contribuable, M. le Maire mentionne que la Ville s'approvisionne en copeaux de bois auprès de la compagnie Cèdréco et qu'elle n'éprouve pas de problème actuellement.

-En guise de conclusion, M. le Maire remercie tous les élus du conseil pour le beau travail accompli et se dit fier de travailler avec ce conseil. De plus, M. le Maire remercie les employés de la Ville et réitère que la Ville a une bonne réputation à l'extérieur et qu'il est important de la maintenir. Finalement, M. Pilote souhaite un Joyeux temps des Fêtes à tous et indique que la prochaine séance du conseil aura lieu le 16 janvier prochain.

22-12-660 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les points inscrits à l'ordre du jour ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Annie Bouchard, appuyée de Monsieur le conseiller Jean-François Ménard et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 20h10 heures.

Adoptée unanimement.

Monsieur Michaël Pilote
Maire

Monsieur Émilien Bouchard
Greffier